

No. 6193. CONVENTION AGAINST DISCRIMINATION IN EDUCATION. ADOPTED ON 14 DECEMBER 1960 BY THE GENERAL CONFERENCE OF THE UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION AT ITS ELEVENTH SESSION, HELD IN PARIS FROM 14 NOVEMBER TO 15 DECEMBER 1960¹

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960¹

ACCEPTANCE

Instrument deposited with the Director-General of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on :

18 November 1969

NIGERIA

(To take effect on 18 February 1970.)

Certified statement was registered by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on 26 November 1969.

ACCEPTATION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

18 novembre 1969

NIGÉRIA

(Pour prendre effet le 18 février 1970.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 26 novembre 1969.

¹United Nations, *Treaty Series*, vol. 429, p. 93; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 5 to 8, as well as annex A in volumes 604, 607, 634, 635, 639, 643, 646, 648, 651, 653, 655 and 689.

¹Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 5 à 8, ainsi que l'annexe A des volumes 604, 607, 634, 635, 639, 643, 646, 648, 651, 653, 655 et 689.